

Le couvent de Saint-François à Lausanne

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **17 (1923)**

PDF erstellt am: **01.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-122786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Couvent de Saint-François à Lausanne

Par MAXIME REYMOND.

(Suite et fin.)

XV. Le couvent au XV^{me} siècle.

Le couvent des Cordeliers de Lausanne a maintenant ses assises définitives et il nous suffira pour la suite de cet historique d'indiquer brièvement, en suivant l'ordre chronologique, les événements les plus saillants intéressant la vie des religieux. Nous le ferons en suivant l'ordre des gardiens.

Jean de Bioley. — L'acte de vente d'une vigne à la Tour-de-Peilz, le 23 avril 1365¹, à Jaquete de Billens, abbesse de la Fille-Dieu, nous fournit les noms de quelques religieux : Jean de Bioley, gardien ; Guillaume de Rumilly, lecteur ; Girard de Grenilles ; Jaques du Flon, François de Bex, Jean de *Tauricio* (Turin, Thury ?), Etienne Empereur, bachelier, Henri de Coissy. Jean de Bioley devait être le gardien du couvent au moment du grand incendie.

Pierre d'Attalens est qualifié de gardien en 1375 et 1376². C'est probablement lui qui, l'année suivante, reçoit le legs de Marguerite de Grandson à la chapelle de Billens, et en 1379 de l'évêque Gui de Prangins le don d'une vigne en Marterey³. Peut-être est-ce lui encore qui, en 1383, enregistre les générosités du comte de Savoie et du sire d'Oron. Il doit, en tout cas, avoir eu une très grosse part dans la reconstruction de la nef du sanctuaire. Le testament du seigneur d'Oron⁴

¹ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, n° 11.

² Id., n° 13.

³ SCHMITT et GREMAUD, *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 131.

⁴ M. D. R., t. XXII, p. 222.

place un cordelier de Lausanne, M^e *Pierre de Waras*, au nombre de ses exécuteurs testamentaires, sans préciser sa qualité. On enregistre d'ailleurs d'autres donations contemporaines : de Gérard de Corbières, seigneur de Bellegarde ¹ ; Louise de Montbéliard, dame de Cossonay ; ² Marguerite de Greysier ³, veuve de Nantermod de Noville, et sœur du chevalier François de Greysier dont la maison faisait face au couvent ; Aymonete de Disy ⁴, femme du chevalier François d'Orsens. Un autre événement marque l'année 1383 : la tenue à Lausanne d'un concile provincial, pour la réception duquel le conseil de ville donna aux religieux 20 florins, soit 2,400 francs ⁵.

Le Conseil de ville s'intéressait d'autant plus aux Cordeliers qu'il tenait ses séances chez eux aussi bien que chez les Dominicains. On le voit siéger à Saint-François, notamment, le 13 octobre 1400 ⁶ et le 5 mai 1401 ⁷. La cloche de la messe matinale du couvent avait même son importance pour la vie économique de la ville. On voit, en effet, en 1433, le Conseil condamner un charpentier à une amende de 10 sous pour avoir acheté des lattes au marché avant que la cloche du Qincelet ait sonné au couvent de Saint-François ⁸.

Le 16 octobre 1414, ce n'est plus un concile provincial, mais un chapitre général de l'Ordre qui se tient à Lausanne. Cette assemblée est connue dans les annales de l'Eglise ; elle porte l'empreinte du schisme qui divisait cette dernière ; le gardien de Fribourg, Frédéric d'Amberg, y fut nommé Maître général de l'Ordre, mais refusa cette lourde dignité ⁹. Un texte indique *Jean Chapeller* comme gardien en 1412 ¹⁰. Ce fut probablement lui qui reçut ses confrères.

En 1418, le Frère *Jean de Vernier* est gardien de la custodie de Lausanne ¹¹. Comme on ne voit aucune mention de lui dans les docu-

¹ A. C. V., *Frères Mineurs*, C IV g, 18.

² L. DE CHARRIERE, *Dynastes de Cossonay*, p. 319.

³ A. C. V., *Frères Mineurs*, C VI g, 19.

⁴ Id., C VI g, 20. Mentionnons encore, pour cette époque, des legs de Nicolette Milliet, 1375 ; Mermet Richard de Payerne, 1371 ; Michel Poncet, prêtre, 1377 ; le chanoine Rodolphe de Cully, 1378.

⁵ *Comptes de la ville de Lausanne*.

⁶ A. V. L., PONCER, *Gouverneurs*, 114.

⁷ M. D. R., t. XXXV, p. 132.

⁸ A. V. L., *Manuels du Conseil de Lausanne* (inédits).

⁹ *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*, t. VIII, p. 46 et 217.

¹⁰ BRUCHET, *Titres du trésor de Chambéry*, 87. Au sujet d'un legs de 500 florins du comte de Savoie.

¹¹ *Obituaire des Cordeliers de Genève*, p. 238.

ments lausannois, et qu'il était en 1431 gardien du couvent de Genève, il est probable qu'il passa sa vie dans cette dernière maison, et que le custode de la custodie de Lausanne n'était pas nécessairement en même temps le gardien du couvent de Saint-François. Cela est d'ailleurs prouvé par un acte de 1451 dans lequel apparaissent le gardien Pierre Chapelain et, à côté de lui, le custode Pierre de Vaud¹.

En 1417 était apparu comme procureur du couvent de Lausanne Pierre d'Evian, qui reçut le gros héritage d'un citoyen Nicolas Claret, de partage à demi avec l'hôpital Notre-Dame². Ce même religieux est encore procureur en 1419³ ; il est qualifié de gardien de 1420⁴ à 1423⁵. Des actes placent auprès de lui les religieux Nicod d'Annecy, Girard Pactens, Guillaume de Rocoud, Jaquet Bonvin, François Juglar (Gilliard). Mais, au commencement de 1423, Pierre d'Evian rentre dans le rang : il apparaît à la suite d'un nouveau gardien, Guillaume de Solerio⁶, avec d'autres religieux, dont deux nouveaux venus Jean Clément et Pierre Jacolod.

François Juglar est gardien de 1426⁷, alors que Pierre Bosset veut être enterré devant la grande porte de l'église⁸. Jean Clément, procureur en 1427⁹, est gardien en 1428¹⁰. Nous ne connaissons pas les noms des religieux à cette époque, mais vraisemblablement habitait au couvent Pierre, évêque non installé de Squillace en Calabre, maître en théologie, administrateur en 1431 du diocèse de Lausanne, visiteur du diocèse en 1416-17, et dont la sœur voulut être enterrée l'année suivante au chapitre de l'église Saint-François, avec l'habit de l'Ordre¹¹.

¹ A. C. V., *Particuliers de Lausanne*, C VII, 719.

² A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 15. Voici encore des legs de Raymond de Bussigny, 1410 ; Nicole d'Echandens, 1401 ; Françoise Rapillar, veuve de Jean Carpin de Lausanne, enterrée en 1410 dans l'église des Cordeliers, ainsi que Rolet dou Trolliet en 1411.

³ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 16.

⁴ Id., n° 17, et PONCER, *Hôpital, Accensements*, 44.

⁵ Legs des chanoines Jean de Virieu, Jean Clément, 1420 ; Thomas de Saint Jeoire, 1421 ; de Jaques Morel, 1420 ; Antonia Floret, 1420 ; Etiennette Chappelery, 1421 ; François Tavel, 1422 ; presque tous ces derniers furent enterrés au couvent.

⁶ A. C. V., *Min. J. DE CHAVANNES*, 38.

⁷ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 18.

⁸ A. C. V., *Min. J. DE CHAVANNES*, 148.

⁹ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 19.

¹⁰ Id., 19.

¹¹ REYMOND, *Dignitaires de l'église de Lausanne*, 412. A. C. V., *Clergé C V b*, 420. M. D. R. II^{me} série, t. XI, *La visite des églises du diocèse de Lausanne*, 1416-1417.

Un autre cordelier de Lausanne, *Richard Léger*, gardien de 1434¹ à 1437², est qualifié dès 1439³ d'évêque de Philippe en Syrie. Il servit d'auxiliaire à l'un ou l'autre des évêques de la région, notamment à Sion⁴. Il testa le 15 juillet 1450⁵ en faveur d'un citoyen de Lausanne, Guillaume Blécheret, et il paraît lui-même avoir été originaire de Romont. Que se passa-t-il au temps où Richard Léger était gardien à Lausanne ? Nous ne savons trop. Mais les comptes de la ville de Lausanne pour l'année 1438-39 donnent les deux curieuses indications que voici⁶ :

« Le mercredi avant la Saint-Michel, livré pour deux quarterons de vin remis à M^e François, visiteur et réformateur des religieux du couvent des Frères Mineurs de Lausanne : 3 sols 4 deniers.

« Pour repas de Jaques du Châtel et Mermet Loys (conseillers) et de deux Frères en la maison (hôtellerie) de M^e Pierre Rojolet, qui firent relation à M^e François au sujet de la réformation prédite en la maison des dits religieux : 4 sols 4 deniers. »

Quoiqu'il en soit, devenu évêque, Richard Léger fut remplacé dès 1439 par *Jean Rosselet*⁷ en qualité de gardien du couvent de Lausanne. C'est en cette même année que le duc de Savoie, Amédée VIII, se fit proclamer pape par le concile de Bâle sous le nom de Félix V. Comme nous l'avons dit précédemment, nous ne savons rien de ses prétendues largesses au couvent de Saint-François et lorsqu'en 1448 il transféra le concile de Bâle à Lausanne, nous savons que ce dernier siégea à la cathédrale, et aucun document de nous parle de séance chez les cordeliers⁸. Mais son fils, le duc Louis, intervint en faveur de ces derniers. On le voit, le 26 janvier 1441, écrire à ses baillis, juges et châtelains, leur ordonnant de frapper d'une amende de 25 livres ceux qui interjetteraient appel au sujet des redevances dues aux Frères Mineurs de Lausanne⁹.

¹ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 23.

² Id., n^o 25. Au n^o 22, est un acte de 1436 par lequel le châtelain de Moudon oblige Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, à acquitter 40 s. de cens légués par Jaquete et Elyonode de Vulliens. Le n^o 25 est la sentence d'exécution. La même année, l'official de Lausanne oblige un noble de Moudon, Thomas Provanaz, à acquitter un legs de 60 s. de sa femme Isabelle. (C VI g, n^o 24.)

³ EUBEL, *Hierarchia*, t. II, p. 238.

⁴ Id., p. 238.

⁵ A. C. V., *Min.* A LOYS, 327.

⁶ *Comptes de la ville de Lausanne*.

⁷ M. D. R., t. XXXVI, p. 180.

⁸ *Dictionnaire historique vaudois*, article *Concile*.

⁹ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 26.

Un acte de l'officialat de Georges de Saluces, du 14 mars 1448¹, concède le droit de prêcher et d'absoudre à *Pierre Chapelain*, gardien ; *Humbert Ausserin*, bachelier en théologie, *Forin Gaudin*, *Jean Gaudin*, lecteur, et *Jean Leporet*, des Frères Mineurs de Lausanne. Les cordeliers, malgré qu'ils fussent exempts de l'Ordinaire, tenaient donc de l'évêque des pouvoirs spéciaux. Un acte du 4 mars 1451², relatif à la possession d'une maison devant l'église, indique d'autres religieux encore : *Pierre Chapelain*, gardien ; *Pierre de Vaud*, custode ; *Gui Pellerii* (Pellet), vicaire ; *Jean Leporet*, *Guillaume de La Sarra*, *Pierre de Palézieux*, *Pierre Pavin*, *Jordan de Culaes*, *Paul Locati*, *Pierre de Retro de Mustruaco* (Derrière Montreux), *Jacques Moennoz*, *Nicod Boursey*, *Urbain Bochet*, *Jean Favre* et *Georges Carrier*, soit au total quinze religieux. L'acte offre en outre cette particularité qu'il réserve la ratification du Maître général de l'Ordre, et qu'il est rédigé par un notaire de Lausanne, un clerc de Valence et un autre de Trèves, en présence de François, évêque de Grenade. François de *Fuste* était un cordelier, qui avait été gardien au concile de Bâle, et venait précisément d'être nommé évêque *in partibus* de Grenade pour servir de suffragant à l'évêque de Lausanne³ *Georges de Saluces*, souvent à Rome, et au nom duquel il fit en 1453 l'une des rares visites du diocèse dont le mémorial nous a été conservé. En cette même année 1453, la ville de Lausanne donna au cordelier qui prêcha l'Avent à Saint-François une gratification consistant en huit pots de vin blanc et rouge et six aunes de drap gris de Fribourg, à 7 sous l'aune, pour en faire un habit⁴.

En 1456, un jugement de l'official de Lausanne, condamnant *Vaucher Lecion*, citoyen de Lausanne, à payer 10 sous de rente légués au couvent par *Jaquete de Senarclens*, femme de *Jean de Villarzel*, indique une douzaine de religieux à Saint-François⁵ : *Humbert Ausserin*, gardien ; *Jean Leporet*, *Pierre de Vaud* (l'ancien custode), *Pierre Chapelain* (l'ancien gardien), *Guillaume d'Espine*, *Pierre Valier*, *Pierre Perrin*, *Jordan des Culaes*, *Jean Bochet*, *Paul Locati*, *Jaques Moennoz*, *Eustache Saultier* et *Nicod Borgeaud*.

Pierre de Vaud devient gardien en 1465⁶ et 1466⁷ ; *Jean Regnaud*,

¹ A. C. V., *Actes de l'officialité de George de Saluces*, 182.

² A. C. V., *Particuliers de Lausanne*, 719.

³ REYMOND, *Dignitaires*, p. 339. — ⁴ M. D. R., t. XXXV, p. 202.

⁵ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 27. — ⁶ Id., 29.

⁷ A. C. V., *Min. A. DAUX*, 63. *Nicolette de Vaud*, d'Ouchy, légua en 1451 vingt livres au couvent ; c'était peut-être une parente.

en 1467-1469¹. Les autres religieux de l'époque sont Jean de Saint-Paul, lecteur en 1466, Amédée Gazel, bachelier, lecteur en 1462, Jean Clément, Jordan des Culaes, Pierre de Palézieux, Pierre Perrin, Jaques Moennoz, Laurent *Ruppemali* (Mauscex), Jean Girard, Nicod Borgeaud, J. Bovard, J. Cassat, Guillaume d'Espine, dit de la Sarra, Eustache Saultier, Oddet Crochet, P. Bachelier, P. de Pales, ce qui montre que le couvent entretenait alors une vingtaine de Frères Mineurs. C'était l'effectif normal. A ce moment même, un acte des archives de Genève, du 21 avril 1468², donne M^e Barthélemy Egorfat comme custode de la custodie de Lausanne ; ici encore ce religieux paraît avoir résidé au couvent de Plainpalais.

XVI. Le gardien Jordan des Culaes et la guerre de Bourgogne.

Les documents de cette époque consistent presque exclusivement en actes de vente et d'achat, d'accensement ou de procédures judiciaires d'un médiocre intérêt. C'est pourquoi nous ne les détaillons pas. Mentionnons seulement que *Jordan des Culaes*³, déjà nommé, apparaît en 1470⁴ comme gardien avec quinze religieux ; qu'*Etienne Brunel* est gardien en 1472⁵, que *Jordan des Culaes* le redevient en 1473⁶ et l'est encore en 1487⁷, cela d'une façon qui semble ininterrompue. Sous sa direction diligente, le couvent de Saint-François paraît s'être enrichi d'assez nombreuses donations. Quelques testaments en sa faveur donneront une idée assez précise des habitudes de l'époque.

Voici tout d'abord celui d'un riche hôtelier de la rue du Bourg, Bérard dou Chastellar alias Vielle, qui tenait l'auberge très achalandée de la Fleur de Lys. Dans ce document, du 15 juin 1476⁸, Bérard recom-

¹ A. C. V., *Min.* A. DUFLON, 103.

² *Obituaire des Cordeliers de Genève*, p. 243 et 253. Il mourut le 27 février 1489 (à Genève ?)

³ On dirait aujourd'hui « des Cullayes », nom d'un village du district d'Oron, ou « Descoullayes », nom d'une famille de Château-d'Œx encore existante. Nous respectons l'orthographe du temps.

⁴ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, 30. Les religieux sont : Etienne Pariset, lecteur, Pierre de Vaud, Jean de Saint-Paul, Etienne Bornel (ou Brunel), Claude de L'Abergement, Pierre Perrin, Jaques Moennoz, Antoine Miliet, Jean de *Malis*, Rolet Falconnet, Jean Cavat, Eustache Perrin, Antoine Jabuoli, François Germain.

⁵ A. V. L., *Inv.* MILLIoud, et PONCER, *Saint-François*, 31.

⁶ PONCER, *Testaments*, 122.

⁷ A. C. V., *Min.* CLAUDE POTEIR. — ⁸ A. V. L., *Inv.* MILLIoud.

mande son âme à Dieu et à la Vierge Marie, ainsi qu'à l'intercession des saints Michel, Laurent, François et Claude. Il déclare ensuite vouloir être enterré dans l'église Saint-François, auprès de ses parents. Il veut qu'on lui fasse au couvent un anniversaire chaque année un jour de carême, en offrant 30 pains doubles, dans une corbeille, et un baril de vin de 30 pots, du meilleur de ses vignes, une demi-livre de chandelles de cire, ainsi que 12 deniers à chacun des célébrants et 6 deniers à chacun des novices du couvent ; auquel anniversaire devront assister deux Frères Prêcheurs de la Madeleine et le curé de Saint-Laurent, qui toucheront leurs parts de deniers comme dessus. Et les Frères Mineurs diront à haute voix les vigiles la veille de cet anniversaire et des messes de *Requiem* le jour même. Le même jour les héritiers, soit sa fille et d'autres parents, devront acheter du poisson jusqu'à la valeur de 20 sols pour un repas aux Frères Mineurs, qui inviteront deux des Frères Prêcheurs, et le curé ou vicaire de Saint-Laurent, et chacun d'eux recevra un pain double et un pot de vin.

En voici un autre, du 19 septembre 1482¹. Un autre bourgeois de Lausanne, Jean Franceys, teste, faisant héritière sa femme Guillemette. Il lègue un bichet de froment de cens au curé de la Sainte-Croix, sa paroisse, une vigne à la confrérie de la Conception de la Vierge Marie, une terre aux Dominicains de la Madeleine, une autre aux Cordeliers de Saint-François, un pré au couvent cistercien de Montheron, un pré à Oulens aux religieuses d'Orbe, une oche (plantage) à Montreux aux Clarisses de Vevey, un pré aux religieux de Vaux-Sainte-Marie (Bellevaux) ; enfin une vigne à Pierre Franceys, son parent, à cause de ce que certain jour celui-ci l'avait frappé et fait saigner du nez ; et mieux encore un jardin, à Ouchy, à Françoise, femme de Henri de Beaujeu de Saint-Claude « en considération des maux qu'elle lui avait souvent occasionnés, rendant ainsi tant de biens aux dites personnes, suivant le salutaire conseil du Christ ». Voilà un témoignage de charité chrétienne singulièrement rare et précieux.

Cette époque est d'ailleurs manifestement pour le couvent une épo-

¹ A. V. L., PONCER, *Testaments*, n° 128. Nous ne pouvons indiquer tous les testaments passés en faveur des Cordeliers. Citons seulement les plus importants, à côté de ceux mentionnés précédemment : Mermete de Muraz d'Aran, 1430 ; Pierre de Virieu, notaire, 1435 ; le chanoine Richard de Font, 1441 ; Françoise Mossu, femme de Gui Croserens, citoyen de Lausanne, qui demande une procession autour du cloître comme de coutume ; Perronete de la Croix, 100 florins en 1472 ; le chanoine Jean Besançon, 1476 ; l'ancien bailli Antoine d'Illens, 1478 ; Jean Deytard, 100 florins, 1476.

que de foi et en même temps de prospérité. C'est, comme nous l'avons vu précédemment, celle d'un nouveau développement de la confrérie Saint-Sébastien, dans l'église conventuelle. C'est celle où, le 15 juillet 1482¹, Philibert Morel ordonne la fondation d'une nouvelle chapelle au cloître ; où la même année, le restaurateur de la chapelle des Frient, le donzel Girard Curnillat, fait élever son tombeau avec une épitaphe depuis peu disparue² ; où (1484) le puissant seigneur de Combremont, Humbert Cerjat, ancien bailli de Vaud, fonde à Saint-François un anniversaire solennel à célébrer le jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre³.

Mais le vieux gardien du couvent des Frères Mineurs, Jordan des Culaes, avait vu d'autres jours moins heureux. Il était en charge au moment de la guerre de Bourgogne⁴. Le comte de Romont avait, le 12 février 1476, inspecté devant le couvent le contingent lausannois qu'il avait levé contre les Confédérés. Durant les mois qui suivirent, les moines durent souffrir avec les Lausannois des difficultés du ravitaillement et des excès de la soldatesque anglaise et lombarde à la solde du duc de Bourgogne, qui molestait les habitants, livrait bataille en règle aux portes du couvent de Montheron et délogeait les religieuses de Bellevaux de leurs demeures. Ce n'était que le commencement. Après la bataille de Morat, ce furent les Confédérés bâlois, fribourgeois, bernois, qui pénétrèrent à Lausanne, le 26 juin à minuit, par la porte Saint-Pierre, au haut du Bourg, descendirent sur Saint-François, montèrent de là à la Cité et se répandirent dans toute la ville qu'ils pillèrent pendant quatre jours entiers. Le chroniqueur bâlois Knebel⁵ constate que les soldats entrèrent, contre la volonté de leurs chefs, à la Cathédrale, dans les couvents des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs où ils saisirent les calices, les livres, les ornements et quantités d'objets précieux, et le syndic de Lausanne⁶, Jean Grant, constate à son tour que les religieux furent maltraités et dépouillés. Les archives de la ville, au couvent de la Madeleine, furent pillées. Le Conseil de la ville protesta d'ailleurs contre ces violences. Le Conseil de Bâle reçut, le 7 juillet, de lui une lettre s'élevant contre la spoliation des églises de Notre-Dame, de Saint-François et de la Madeleine, notamment contre le vol de

¹ A. C. V., *Min.* J. DUNANT, t. II, p. 21.

² MARTIGNIER, *Noblesse de Vevey*, 75. Cet ouvrage a été écrit en 1865. La pierre tumulaire de Girard Curnillat n'existe plus.

³ A. C. V., *Min.* J. SONNEY.

⁴ REYMOND, *Lausanne et la guerre de Bourgogne*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1916. — ⁵ *Basler Chroniken*, t. III, p. 22.

⁶ *Comptes de la ville inférieure*, M. D. R., t. XXVIII, p. 249.

calices, de patènes et d'autres objets servant au culte. Le jour même, répondant à cette invitation, les abbayes et corporations de Bâle firent publier une proclamation invitant quiconque en possédait à les déposer à l'Hôtel-de-Ville en vue d'une restitution, menaçant de la peine du glaive dont avaient été punis déjà des Bernois et des Soleurois. Nous ne connaissons pas la suite de l'affaire, mais il est probable que les Cordeliers de Lausanne rentrèrent en possession d'une partie tout au moins des objets volés.

Jordan des Culaes avait passé, en 1491, sa charge de gardien au Frère *Jean Panisavene*¹ (Paindavoine), mais il conservait encore l'administration du couvent, car en cette année-là, on le voit vendre une maison au Pont, du consentement du gardien, ainsi que des religieux Jean de Saint-Paul, Claude de l'Abergement, Hugonin Culiéry, lecteur, Pierre de Palézieux, Antonin Ribitel, Barthélemy Meynier, Pierre Lambert, bachelier, et Jean de Lutry. Si nous examinons ces noms et ceux des autres religieux que nous avons nommés, nous voyons qu'au XV^{me} siècle, l'ordre des Cordeliers ne se recrute plus à Lausanne dans la noblesse et la haute bourgeoisie ; c'est le monde des artisans et des campagnards qui l'alimente essentiellement.

XVII. L'inventaire du couvent de 1497.

Jean Panisavene passa, en 1497, les fonctions de gardien à son confrère *Antoine Ribitel*² (Rubattel ?) et les reprit de lui en 1499³. Si court qu'ait été le ministère de ce dernier, il a laissé une preuve manifeste de son activité. Ce fut en effet lui qui, le 27 juillet 1497⁴, fit dresser par deux notaires de Lausanne, Jean Carementrant et Jaques Richard, l'inventaire des titres du couvent. Cet inventaire ne concerne que les droits réels : c'est celui des titres faisant foi pour les rentrées à percevoir par le couvent. On n'y trouve par conséquent — et c'est regrettable — aucune indication sur les documents d'intérêt purement religieux et ecclésiastique, et même les vieux titres du couvent, comme ceux de la fondation, dont un certain nombre cependant sont arrivés

¹ A. C. V., *Min.* CLAUDE POTEIR, p. 126. Jean Paindavoine était originaire de Daillens ; un de ses parents, Pierre, fut enterré au couvent en 1494. Notons ici le legs de 100 florins en 1497, par Thibaude d'Arbère, dame de Bercher, qui voulut être enterrée au couvent avec l'habit des Cordeliers ; celui du chanoine Jean Chevalier, 1501 ; de Catherine de Lalex, veuve du notaire Jean Valenchet, 1505.

² A. C. V., *Frères Mineurs*, C VI g, 27. — ³ M. D. R., t. XXXVI, p. 180.

⁴ A. C. V. *Frères Mineurs*, CVI g. 27.

jusqu'à nous, n'y figurent pas. On n'y relève que les titres conservant un intérêt pratique, et le plus ancien ne remonte qu'à l'an 1383.

Ce document n'est pourtant pas dénué de tout intérêt, car il témoigne qu'au XV^{me} siècle le couvent des Cordeliers a continué à bénéficier de la faveur générale. Toutes les classes de la population contribuent à l'entretenir. Citons quelques noms, au courant de la lecture, simplement pour marquer la variété des conditions : n. Henri de Daillens, lègue 10 s. de rente ; n. Pierre de Glane de même ; Antonia, femme du cordonnier Louis Chenuz, 100 florins ; le notaire Humbert Demiéville le droit pour les religieux de remiser leur vin dans ses caves de Cully ; le tailleur Gérard Ballens donne une maison en Etraz ; noble Rodolphe d'Asperlin 10 s. de cens ; Guillaume Uldriset, époux d'une Frient, donne 100 livres ; Jean Lugrin de Chambéry 26 livres ; Jean Bergier, maçon à Lausanne, à la Cheneau de Bourg, 7 sols de cens ; Marguerite, dame de Vulliens, 20 sols de cens ; Elyonode, veuve d'Antoine de Vulliens, et sa fille Jaquete 40 sols de cens, lesquelles redevances étaient dues en 1497 par Guillaume de Genève, seigneur de Lullin ; Nicod de Blonay 60 s. ; Jaquet Daux 8 s. de cens dus par son fils Isbrand, le premier syndic du nom, moins connu, mais aussi tapageur que le second ; les nobles François et Nicod de Cojonay, 10 florins de cens pour deux messes par semaine ; n. Claude de Solerio d'Echandens, parent d'un gardien, 100 florins ; plus les dons des d'Oron, des Cerjat, et d'autres déjà nommés. En revanche, on ne marque dans cet inventaire aucune rente du duc de Savoie, mais seulement une rente de 40 florins (4,000 fr.) due par les comtes de Valpergue en vertu d'un titre du 18 septembre 1470, qui est sans doute un acte d'emprunt. Ce registre fut continué jusqu'en 1529 régulièrement et même en partie jusqu'en 1535. Parmi les derniers titres qu'il enregistre est une donation de 120 florins par n. Benoît de Monthey, citoyen de Lausanne, et l'achat de 24 sols de cens pour la pitance du jour de la fête de saint Bernardin. Mais le legs de 100 florins fait en 1505 par Barthélemy, seigneur de la Sarra ¹, n'y figure pas, ni celui de 40 florins par le donzel André de Bruel ², seigneur de Montsandié, châtelain de Moudon, et bien d'autres encore.

¹ A. V. CL., PONCER, *Saint-François*, 39. Figurent dans cet acte : Jean de Saint-Laurent, lecteur ; Antoine Ribitel, ci-devant gardien ; Hugonin Culliéry, Jean Proux, Jean de Bussigny, Nicod Monod, Jean Tissot, George Bovey (gardien en 1536), Clément de *Luxio*, Louis Paindavoin et Claude de l'Abergement, procureur.

² A. C. V., *Frères Mineurs*, C VI g, 29. En 1522, Antoine Bruchet, donzel de Berne, époux de Roline de Neuvecelle, élit sépulture au chœur de l'église des Cordeliers (A. C. V., *Min.* J. BREYSIER, 2).

XVIII. Les religieux de Savigny.

Frère *Jean Panisavene* avait repris, en 1499, les fonctions de gardien et il paraît les avoir remplies sans interruption jusqu'en 1516¹. En 1512², on le voit présenter au Chapitre de Notre-Dame le religieux cordelier qui devait prêcher le carême à la Cathédrale. Ce fut par conséquent lui qui dut agir dans un procès assez ennuyeux qui se jugea à cette époque en cour de Rome.

Deux religieux s'étaient établis, vers 1494, à Savigny, sur les monts au-dessus de Lutry, dans une paroisse dépendant du prieuré clunisien de Lutry, dont le prieur commandataire était, à cette époque, l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon. C'étaient deux étrangers, Frères Bolliet et Guillaume de la Forêt. Ils prétendaient suivre la règle du Tiers-Ordre de Saint-François et en même temps desservir l'église paroissiale de Savigny, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. De là un long conflit de juridiction entre l'évêque, agissant à la fois comme chef du diocèse et comme prieur de Lutry, et le couvent de Saint-François. On plaida à Lausanne, à Besançon, en 1500, et même à Rome³. La sentence finale nous est inconnue, mais les religieux de Savigny demeurèrent à leur poste et même se renouvelèrent. Cependant l'institution déchet bien vite. En 1531, Guillaume Seneyde dit Clerc, gardien de la maison de Savigny, en céda les biens à la confrérie du Saint-Esprit de Lutry, à charge pour elle de faire célébrer le service divin sur les monts. On en chargea deux moines de Lutry, et c'est ainsi que finit ce curieux petit établissement de tertiaires⁴.

Jean Panisavene était encore gardien en 1515, alors que deux actes d'un notaire lausannois⁵ relatent des traits intéressants concernant

¹ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, n° 42, et A. C. V., *Clergé de la Cathédrale*, C V b, 973.

² A. C. V., *Manual du Chapitre de Lausanne*, p. 90. Voir aussi DUPRAZ, *Cathédrale de Lausanne*, p. 359.

³ A. C. V., *Min.* P. GRUET, p. 96-97. *Procédure aux archives de la ville de Lutry*.

⁴ *Dictionnaire historique vaudois*, article *Savigny*.

⁵ A. C. V., *Min.* H. WAGNIERE, 189. Mentionnons ici un autre document intéressant : l'envoi par l'official de Lausanne à l'official de Chambéry, le 8 février 1527, d'un vidimus d'une bulle de Sixte IV, de septembre 1472, déclarant que sainte Catherine de Sienne n'avait pas de stigmates comme saint François d'Assise, et interdisant d'en parler, sous peine d'excommunication. (A. V. L., PONCER, *Saint-François*.)

la vie religieuse au couvent. Par le premier, Frère S. Bossié, religieux de Saint-François, donne à Frère Jean de Vellet, fils d'Henri, orfèvre de Lausanne, du même ordre, une custode d'argent et une patène d'argent. Par le second, du même jour, le même Jean de Vellet, fils de feu Henri de Vellet, orfèvre et monnayeur de Lausanne, lequel Jean était *Innocent* du couvent des Frères Mineurs, teste en faveur de sa mère Jeanne. Ce dernier acte montre que les novices, chez les Frères Mineurs, conservaient le droit de tester. Quant au premier, nous ne saisissons pas le pourquoi d'un tel acte notarié.

XIX. Le ménage intérieur du couvent.

Frère *George Bovey* ou *Bouvier (Boveri)* est gardien du couvent le 13 décembre 1520¹, et il l'est encore au moment de la suppression de cette maison à la Réforme, à la fin de 1536². On mentionne bien en 1527³ Gilles de Blécourt comme custode du couvent de Lausanne, mais comme il ne figure dans aucun document lausannois, alors qu'il prêchait le carême à Saint-Pierre de Genève en 1525, il faut sans doute aussi le rattacher à la maison de Plainpalais, ou à celle de Chambéry. En revanche, M^e Gui Rey (*Regis*), custode en 1534⁴ était précédemment lecteur au couvent de Saint-François.

Nous possédons de cette époque un document précieux : les comptes du procureur du couvent pour les années 1532 à 1536⁵, comptes qui nous font pénétrer davantage dans le ménage intérieur de la maison. Le premier compte fut tenu par le procureur Jaques Evrard, à partir du 15 juin 1532. Mais une épidémie de peste qui sévissait à Lausanne depuis cinq ans, et qui venait de redoubler de violence, emporta le 8 octobre ce religieux, ainsi que, dans la semaine suivante, deux autres cordeliers, le vicaire du couvent Guillaume Chardon, et Frère Jean Ravel⁶. Le gardien dut lui-même tenir les comptes jusqu'au diman-

¹ A. C. V., *Frères Mineurs*, C VI g, 30. Acte relatif à une dette de la commune de Cuarnens. George Bovey est déjà religieux en 1499.

² *Comptes et Manuaux du Conseil de ville de Lausanne*.

³ *Obituaire des Cordeliers de Genève*, p. 249, 252. *Mémoires de l'Académie salésienne*, t. 27.

⁴ A. V. L., *Comptes du procureur du couvent*, D. 304. Voir aussi *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*, t. VIII, p. 323. — ⁵ Id.

⁶ Il était fils de Guillaume Ravel, notaire à Lausanne, et de Binfa, frère d'un autre Guillaume qui joua un certain rôle dans l'introduction de la Réforme dans cette ville.

che de l'octave de l'Épiphanie 1533. A ce moment vint d'une autre maison, M^e Gui Rey, docteur en théologie, qui assumait les deux offices de lecteur et de procureur. Mais dès l'année suivante il fut élevé à la dignité de custode tout en restant au couvent, et les fonctions de procureur furent remplies dès lors par François Chassot. L'effectif des Frères Mineurs avait d'ailleurs été très réduit. En 1533, il n'y avait plus au couvent, avec les religieux déjà nommés que les Frères Antoine Repetet (ou Ribitel), un vieillard, le gardien de 1497, Toussaint Cyro, vicaire après Guillaume Chardon, Mermet Creobori et Jaques Bonjour. Puis vint Sébastien Robert, qui remplaça Gui Rey comme lecteur, et l'on reçut, le dimanche de Quasimodo 1533, deux novices : Bathélemy Duboux et Jean Perrod. Au total, sept ou huit religieux, sans compter les novices.

Les comptes nous introduisent tout d'abord à la table du couvent. Elle est fort simple. Le dimanche 12 janvier 1533, les Mineurs dépensèrent 27 sols et 7 deniers en viande de bœuf et de mouton. Les lundi, mardi et mercredi suivant, ils vécurent des provisions. Le jeudi, du mouton pour les Frères, du bœuf pour des ouvriers occupés au couvent ; vendredi, œufs ; samedi, poisson et œufs.

Chaque semaine voit réapparaître le même menu. Le carême arrive : le dimanche, poisson ; lundi, provisions ; mardi, harengs ; mercredi, poisson ; jeudi, vendredi, poisson ; samedi, harengs. Et ainsi de suite pendant tout le carême. Seul, le prédicateur a des faveurs : une épaule de mouton, par exemple.

A Pâques, on mange une chèvre et la moitié d'un veau. Mais du lundi au jeudi, on vit de provisions ; le jeudi, à souper, les religieux ont une longe de veau ; le vendredi, du poisson avec des *herbis gallice epinoches*, des épinards ; samedi, poisson. Le lendemain dimanche, poisson de mer. La table a peu de variété. Un samedi cependant, il y paraît des *cancre*s ou *chamberots*, qui sont des écrevisses ; un autre jour un *petazon maris*, soit un jambon salé, ou encore de temps à autre des amandes, des pâtes, des châtaignes. Le dimanche de la Passion, une anguille avec des herbes et des *pomis aureis* (pommes d'or, oranges) et des anchois. Mais ces extras sont rares. Le beurre aussi : de Pâques à l'Ascension, on ne dépense qu'une tête de beurre pour 9 sols.

Les autres dépenses sont minimales et généralement de peu d'intérêt. Notons des réparations aux toitures du maître-autel (chœur), de la sacristie, de la cuisine, des degrés du dortoir ou dortoir, et aussi de la librairie. Il y avait en effet une bibliothèque, et les archives de la

ville de Lausanne ¹ en conservent encore l'un des livres, le *Quadragesimale*, du Frère Jean Gritsch, ou Grütsch, qui était lecteur au couvent de Fribourg en 1459 ². Le dernier mercredi de l'année 1533, on dépensa 10 sols et 6 deniers en bœuf et mouton servi à huit ouvriers tant favres que charpentiers qui, sous la direction de M^e Henri Bichet, avaient réparé le clocher, descendu et remonté la grande cloche. Ce travail paraît avoir occupé toute la semaine après Noël. Les comptes mentionnent encore des frais d'entretien des vignes, de menues dépenses telles qu'une livre de chandelles pour les Matines, 3 sols donnés à ceux qui jouèrent de l'orgue (*organis*) le jour de Noël ; l'achat d'un certain instrument appelé *Chantepleure*, 6 s. ; la pose de papier aux fenêtres de la chambre chauffée (*stupha*). Le gardien avait la charge spéciale de l'achat du pain à distribuer journellement aux pauvres et aux enfants, dépense qui monte chaque jour de 8 à 10 sols, soit environ 5 francs par jour. Le couvent n'avait en suffisance, de ses propres revenus, ni blé ni vin, et il fallait en acheter.

Il y a un chapitre des salaires : 2 écus et 18 sols donnés au maître provincial de Besançon, 2 florins au maître custode ; 3 florins au lecteur ; on payait aussi les *matres*, chargées des soins domestiques, les *lotricias*, pauvres femmes que l'on employait entre autres à orner l'église, et on les nourrissait aussi. On donnait 50 sols au barbier. Il y avait autrefois un poste prévu pour le vestiaire du gardien, mais il ne recevait plus ainsi. Chose assez curieuse, peu d'allées et venues : en quatre ans, nous ne voyons guère arriver à Lausanne que le gardien de Besançon, le lecteur de Salins, et un frère ou l'autre de Grandson ou de Fribourg. On envoie une lettre au provincial, le procureur va à Vevey et Chardonne auprès de débiteurs récalcitrants, et c'est à peu près tout ce qu'indiquent les comptes.

Si d'ailleurs, les dépenses ne sont pas importantes, il faut dire que les recettes ne le sont pas davantage. De la saint Jean 1534 à la saint Jean 1535, le revenu en argent est de 214 livres 1 sol 8 deniers, plus deux muids et demi (18 hectolitres) de blé, et 9 à 10 chars ou 75 hectolitres de vin. Le revenu annuel en argent ne dépasse pas 3,000 francs actuels. C'est que les rentes sont demeurées les mêmes depuis un siècle ou deux, alors que depuis quarante ans, depuis la découverte de l'Amérique, la valeur de l'argent a baissé énormément.

¹ A. V. L., *Registres*, F. 98.

² *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*, t. VIII.

Du revenu en argent, cependant, le gros est formé par le produit des cens et des legs : 166 livres 11 sols. Le reste provient des messes, quêtes, etc. Voici un exemple pour 1534 : Le jour de la commémoration des trépassés (2 novembre), du tronc (*piscide*), 6 s. 3 d. ; le 22^{me} dimanche après la Pentecôte, du même tronc, 2 s. ; le mercredi 5 novembre, pour une grand'messe, 2 s. ; le 23^{me} dimanche, du tronc de l'église, 1 s. 9 d. ; le lundi, de la procession pour la sœur de l'official de Sion (Jean Grand), 8 s. 6 d. ; de la quête de l'Entremont (Valais), 8 livres 8 sols ; de la quête de Monthey, 3 l. ; pour la sépulture de certaine pauvre femme nommée Bosse, 2 s. ; de Nicolas Oudri, pour une grand'messe, 1 s. 6 d. ; le 24^{me} dimanche, le tronc (pour les âmes) du purgatoire, 1 s. 8 d. Ce sont là les recettes de trois semaines. Elles permettent de juger du reste. Nous avons déjà parlé du revenu des messes de confréries et de fêtes religieuses. En 1536, on mentionne encore que la quête de Gruyère a produit 12 florins, celle du gardien en Valais, 14 florins, celle du lecteur Sébastien Robert, à Monthey, 16 florins de 12 sols.

Le dernier compte est approuvé le 2 juin 1536 par Benoît Blécheret, un bourgeois de Lausanne, que le Conseil de la ville avait installé l'année précédente en qualité d'*avoyer*¹, soit avoué, protecteur et tuteur du couvent. C'est que des événements graves étaient survenus, que les comptes déjà laissent entrevoir.

XX. La suppression du couvent.

Ces indications des comptes sont très brèves :

« En 1534, pour deux hommes de la ville qui sont venus pour la garde du Frère Toussaint et ont assuré sa sécurité en sa chambre, alors qu'il était requis par les fils de l'abbaye de la ville, en chandelles : 2 s. 3 d.

« En 1536, le deuxième mercredi de février, aux ouvriers qui fortifièrent les deux portes au temps de la guerre : 9 s. »

Et c'est tout. Mais ces deux indications se rapportent aux deux principales phases de l'introduction de la Réforme à Lausanne. La première consiste dans le dévergondage de la jeunesse qui faisait partie

¹ M. D. R., t. XXXVI, p. 178. Décision du Conseil de la ville de Lausanne à la date du 24 août 1534. Benoît Blécheret était, sauf erreur, le fils de Pierre Blécheret, bourgeois et apothicaire de Lausanne, qui, le 28 juin 1531, avait reconnu devoir 150 florins au couvent de Saint-François. (A. C. V., *Min.* H. WAGNIERE, t. II, p. 21.)

de l'Abbaye des nobles enfants de Lausanne, et qui pendant cinq ou six ans ¹ fut dans cette ville la maîtresse de la rue, se livrant contre les prêtres, les moines, les étrangers, aux plus odieuses violences. Le Frère Toussaint était sans doute l'un de ceux qui avaient encouru la colère de ces jeunes gens, et il avait fallu le protéger. C'est l'année suivante, le 24 août ², que le Conseil de la ville crut devoir donner aux couvents de Saint-François, de la Madeleine et de Bellevaux, des avoyers pour les protéger. Cependant, il est à retenir que dans leurs cahiers de doléances contre le clergé, de 1534, les Lausannois paraissent tenir en grande considération les Cordeliers et les Dominicains, et sauf pour l'un d'eux, ne leur imputent aucune faute ³.

C'est ensuite la conquête bernoise. Le 27 janvier 1536 ⁴, les Lausannois levaient des troupes soi-disant pour protéger la ville contre les Bernois, en réalité pour les aider, car six jours après, l'« abbé » des nobles enfants qui commandait ce contingent rejoignait à Crissier l'armée bernoise. C'est alors que les Cordeliers prirent peur et fermèrent leurs portes. Ils n'avaient que trop de sujets d'inquiétude. Le 9 mars, les protestants abattaient l'image de la Vierge sur la porte de Saint-François ⁵, le 16 mars, le prédicant Pierre Viret s'installait de force dans la chaire des Cordeliers ⁶. Les religieux se plaignirent au Conseil de ville, mais celui-ci était impuissant. Dès le 1^{er} avril, les Bernois étaient maîtres de la Cité et leurs coreligionnaires triomphaient. Le Conseil ordonna bien le 6 avril ⁷ que Viret allât prêcher à la Madeleine, mais quelques semaines plus tard, les deux églises des Dominicains et des Cordeliers étaient envahies par les protestants qui abattaient les statues pieuses et démolissaient les autels. Le dimanche 11 juin ⁸, le

¹ Le *Manual du Conseil de Lausanne* (M. D. R., t. XXXVI, p. 79) note, à la date du 5 mai 1528, que le vicaire de Pully, Claude Domenjoz, qui avait commis le crime d'homicide contre le chapelain Louis Perret, s'était réfugié dans l'église Saint-François. Le Conseil de ville décida, à la requête du vicaire de l'évêque et du châtelain d'Ouchy, d'envoyer quatre délégués auprès du gardien du couvent pour le prier de remettre les coupables, sans que cela pût porter préjudice aux franchises de la ville.

² M. D. R., t. XXXVI, p. 178.

³ Id., p. 339 et 344.

⁴ Voir sur ce sujet : E. CHAVANNES, *Manuels du Conseil de Lausanne*, et M. REYMOND, article *Lausanne* du *Dictionnaire historique vaudois*.

⁵ M. D. R., t. XXXVI, p. 201.

⁶ Id., p. 203.

⁷ Id., p. 247.

⁸ Id., p. 270.

procureur des Frères Mineurs, François Chassot, se présenta devant le Conseil de ville et demanda pour ses confrères l'autorisation de se retirer. Les magistrats cherchèrent à les rassurer par de bonnes paroles. Mais le 16 août ¹, Berne ordonna qu'aucune cérémonie papale ne fût rétablie à la Madeleine et à Saint-François, et le 16 novembre 1536 ², Viret établissait sa demeure dans ce dernier couvent.

Tous les moines étaient partis, à l'exception d'un seul, précisément le procureur François Chassot, qui vivait encore à Lausanne en 1560 ³. On ignore absolument le sort de ses confrères. Quant à leurs biens, Berne les concéda généreusement à la ville de Lausanne, qui en prit inventaire le 6 novembre ⁴. Le maître-autel fut démoli en 1537 ⁵. En 1538 et 1546 ⁶, on vendit à des marchands de Besançon les chapes et les chasubles du couvent. On raconte ⁷ que, peu après la Réformation, le Conseil de Lausanne fit faire une réparation dans la cave de la Grotte, qui était l'ancien cellier du couvent. Un charpentier, monté sur une échelle, voulut planter sa hache sur un des quatre madriers qui soutenaient la voûte. Il vit alors qu'elle n'était qu'un assemblage de quatre planches, et entre elles on trouva des vases sacrés et d'autres effets. Huit de ces calices servaient encore au XVIII^{me} siècle dans les églises protestantes de la ville comme coupes de communion. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ce récit. Mais nous voyons qu'en 1556, le boursier de Lausanne vendit à Genève un grand nombre de calices, de custodes, de patènes, de croix, « la croix de saint François, d'argent, avec son crucifix et titre, à tronc de chêne favergé, l'image de saint François, d'argent avec un pied de cuivre, une grande et une petite statue de saint Sébastien », etc. ⁸.

C'était la fin de l'histoire du couvent. Les transformations de l'église, la désagrégation lente et la destruction des immeubles du couvent sortent de notre cadre, et nous y reviendrons ailleurs.

¹ Id., p. 270. — ² M. D. R., Série II, t. I, p. 17.

³ Id., p. 8. La liste des ecclésiastiques convoqués à la Dispute de Lausanne (M. D. R., t. XXXVI, p. 265) n'indique au couvent de Saint-François que les frères Georges, gardien ; Antoine Ribitel, François Chassot, Testaz Longin, Tous-saint et Carementran. — ⁴ M. D. R., II^{me} s., t. I, p. 4. — ⁵ M. D. R., t. XXXVI, p. 301. — ⁶ M. D. R., II^{me} s., t. I, p. 10 et 11.

⁷ *Journal des Tribunaux* 1857, d'après une description de Lausanne de la fin du XVIII^{me} siècle. *Mémorial de Fribourg*, t. IV, p. 93.

⁸ M. D. R., Série II, t. I, p. 11.

